



# Termes en nehlueun touchant l'occupation et l'utilisation du territoire

## **Ilnu aitun**

Toute activité, dans sa manifestation traditionnelle ou contemporaine, rattachée à la culture nationale, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Pekuakamiulnuatsh qui est associé à l'occupation et l'utilisation de Tshitassinu et au lien spécial qu'ils possèdent avec la Terre.

Incluant notamment toutes les pratiques, coutumes et traditions dont les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins de subsistance, rituelles ou sociales.

Tous les aspects spirituels, culturels, sociaux et communautaires en font partie intégrante. Les aspects commerciaux en sont toutefois régis par les lois canadiennes et québécoises prépondérantes.

Ilnu aitun implique l'utilisation d'espèces animales, de plantes, de roches, de l'eau et d'autres ressources naturelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, et à des fins de subsistance.

## **Ilnussi**

Territoire de la réserve de Mashteuiatsh au sens de la Loi sur les Indiens.

## **Kakussesht**

Personne n'ayant pas de statut d'Indien au sens de la Loi sur les Indiens.

## **Kanatshishkatunanuatsht**

Désigne les terrains sous la responsabilité de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et ayant une vocation communautaire. Ce terme signifie en nehlueun « l'endroit où l'on se rencontre/ rassemble ».

## **Kanikatamakuik uelutishiunuau**

Désigne le territoire ancestral propre aux Pekuakamiulnuatsh. Ce terme signifie en nehlueun « la richesse de nos ancêtres qui nous a été donnée en héritage ».

## **Kanikatelimuakanit unatuhussi**

Désigne spécifiquement le katipelitak héritier du titre qui a été convenu entre les héritiers lors du transfert posthume du titre de katipelitak. Ce terme signifie en nehlueun « héritier ou héritière du terrain de chasse ».

## **Katakuhimatsheta**

Désigne spécifiquement les élus de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et fait référence à l'entité ou l'institution qu'ils représentent. Ce terme identifie aussi le bureau des élus, l'endroit où ils se trouvent et où on peut les joindre dans le cadre de leurs fonctions.

## **Katipelitak**

Pekuakamiulnu inscrit au registre tenu par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan comme gardien ou gardienne d'un Peikutenussi sur Tshitassinu aux fins de la pratique d'ilnu aitun. Peut désigner plus d'une personne lorsqu'il y a plusieurs gardiens ou gardiennes pour un même Peikutenussi, dans ce cas on utilisera le mot Katipelitaka. Ce terme signifie en nehluéun « responsable de son terrain de chasse ».

## **Peikutenu unatuhussiau**

Désigne le territoire exclusif de piégeage des Pekuakamiulnuatsh situé dans la réserve à castor de Roberval. Ce territoire inclut notamment Peikutenussi et Kanatshishkatunauatsh. Ce terme signifie en nehluéun « territoire de chasse des familles ».

## **Peikutenussi**

Désigne le terrain de chaque famille ilnu et est situé à l'intérieur de Peikutenu unatuhussiau aux fins de la pratique d'ilnu aitun.

## **Tshilanu tshiuéunussihtsh**

Désigne le territoire commun des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit tel qu'il apparaît à l'Entente de principe d'ordre général. Ce terme signifie en nehluéun « nous, notre territoire du sud ». Il inclut également Essipit et Pessamit.

## **Tshitassinu**

Désigne le territoire ancestral des Pekuakamiulnuatsh, il est utilisé lorsque les Pekuakamiulnuatsh parlent du territoire entre eux.



---

TIPELITAMUNA KIE KATSHISHPEUATEKANITSH NANITUHUSSI  
DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

---

1671, rue Ouiatchouan  
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0  
Téléphone : 418 275-5386, poste 1280  
Télécopie : 418 275-7615  
Courriel : [dpt@mashteuiatsh.ca](mailto:dpt@mashteuiatsh.ca)  
Internet : [www.mashteuiatsh.ca](http://www.mashteuiatsh.ca)